CALENDRIER DES PROCÉDURES DE CLASSEMENT ET INSCRIPTION

Juin 2013

- **septembre/octobre 2013 :** enquêtes publiques et consultation des collectivités.
- **novembre 2013 :** rapport des commissaires enquêteurs.
- **décembre 2013 :** consultation de la Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages sur le projet et les propositions des commissaires enquêteurs.
- **Janvier-février 2014 :** transmission du dossier au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, pour consultation de la Commission Supérieure des Sites.
- **2014 :** consultations interministérielles.
- **2015 :** *pour le site inscrit* : Arrêté ministériel d'inscription.
  Pour le site classé : Analyse par le Conseil d'Etat du projet et de l'ensemble des requêtes exprimées par les collectivités et lors de l'enquête publique, puis classement, le cas échéant, par décret du Conseil d'Etat.

Services à contacter pour plus d'informations :

DREAL Aquitaine
Service Patrimoine,
Ressource, Eau et Biodiversité
Cité administrative
rue Jules Ferry - BP55
33090 Bordeaux CEDEX

STAP de la Dordogne
2 rue de la Cité - CS31202
24019 Périgueux CEDEX

Sous-préfecture de Sarlat
Place Salvador Allende
24200 SARLAT LA CANEDA

La vallée de la Vézère

Département de la Dordogne

0 - Mode d'emploi du dossier d'enquête

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Aquitaine

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

CONTENU DU DOSSIER

0 - Le présent mode d'emploi.

1 - La note de présentation :
elle présente les principales caractéristiques du projet d'inscription ou de classement.

2 - Le rapport de présentation :
commun aux dossiers de classement et d'inscription, il présente dans le détail :

- les motivations du classement et de l'inscription
- les principes retenus pour la délimitation des périmètres
- la description et la justification des projets pour l'ensemble du territoire et pour chaque commune. Il comprend quelques éléments sur le projet de programme d'actions de l'Opération Grand Site.

3 - Mentions des textes réglementaires relatifs aux enquêtes publiques.

4 - Annexe juridique :
elle comprend les principaux textes réglementaires relatifs à la politique des sites.

5 - Plan d'ensemble de délimitation au 1/25.000ème :
il montre, à l'échelle de la vallée, les projets de Site inscrit et de Site Classé ainsi que les sites inscrits et classés existants.

6 - Plans cadastraux pour chaque commune :
les délimitations des projets de sites inscrits et classés sont reportées à l'échelle cadastrale.

7 - Cahier d'orientations de gestion :
il détaille la réglementation pour les sites de la Vézère et indique les préconisations pour les travaux.

Le dossier est consultable sur les sites suivants :

Préfecture de la Dordogne : **www.dordogne.pref.gouv.fr**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine (DREAL) :
www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

POUR UNE CONSULTATION RAPIDE DU DOSSIER

Vous êtes un élu et devez mettre à disposition des habitants de votre commune le dossier : vous pouvez préparer un dossier «allégé» comprenant les pièces : **0, 1, 2, 4, 5, 6 *plans cadastraux de votre commune*, et 7.**

Vous êtes un particulier et souhaitez savoir si vous êtes concerné par les projets : consulter **le document 5** puis si cela n'est pas assez précis les plans communaux du **dossier n° 6**.

Vous voulez connaître **les conséquences réglementaires** et les orientations de gestion dans les sites de la Vézère : consulter **le document 7 - Cahier d'Orientations de Gestion**.

Vous êtes agriculteur et souhaitez connaître les orientations de gestion pour les activités agricoles et la réglementation : consulter le **document 7 - Axe 1** et vérifier sur **les documents 5 ou 6** si vous êtes concerné ou non par le projet.

Vous voulez **connaître les raisons d'un tel projet** sur le territoire : consulter **le document 2**.

Vous voulez savoir si vous êtes **aujourd'hui concerné par un site inscrit ou classé existant** : consulter **le document 5**.